



MODELE D'AVIS POUR LA PASSATION DES MARCHES REpondant A UN BESOIN ESTIME
ENTRE 90 000 € HT ET LES SEUILS DE PROCEDURE FORMALISEE

(Arr. du 26 juill. 2021, en vigueur le 1^{er} janv. 2022)

22/04/2024



Section I Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur (*) : Commune de VIEVY
Type de Numéro national d'identification : N° national d'identification :
 SIRET : 212 106 835 00011
 TVA INTRACOMMUNAUTAIRE FR 32 212 106 835
Ville : VIEVY Code Postal : 21230
Groupement de commandes (*) : **NON**

Section II Communication

Moyen d'accès aux documents de la consultation (*) : Lien d'accès direct aux documents de la consultation (si « Lien URL
 Lien URL vers les documents de la consultation vers les documents de la consultation » a été coché) :
<https://www.marches-securises.fr>
Identifiant interne de la consultation : Marché TVC 2024
L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil d'acheteur (*) : **OUI**
Utilisation de moyens de communication non communément disponibles (*) : **NON**

Nom du contact (*) M. GUINIOT Alain Adresse mail du contact : lecolombier1@hotmail.fr
N° téléphone du contact : 06 45 92 67 51

Section III Procédure

Type de procédure (*) : Procédure adaptée ouverte Procédure adaptée restreinte
Conditions de participation (*) :
- aptitude à exercer l'activité professionnelle conditions/moyens de preuve : Productions de références pour travaux similaires
- capacité économique et financière conditions/moyens de preuve : Chiffre d'affaires des 3 dernières années
- capacités techniques et professionnelles conditions/moyens de preuve : DC1 (LC) DC2 (Déclaration candidat)

Technique d'achat (*) : Sans objet

Date et heure limites de réception des plis (*) : 31 mai 2024 à 16 h ✓
Réduction du nombre de candidats : **NON**
Possibilité d'attribution sans négociation ? : **OUI** ; toutefois l'acheteur se réserve la possibilité de négocier
L'acheteur exige la présentation de variantes (*) : **Non**, elles ne sont pas autorisées
Identification des catégories d'acheteurs intervenant (Si accord-cadre) : **Sans objet**
Critères d'attribution (obligatoire si SAD) : **Sans objet**

Section IV Identification du marché

Intitulé du marché (*) : TVC 2024 Code CPV Principal : 452 331 40
Type de marché (*) : Travaux Fournitures Service
Description succincte du marché : Travaux voirie communale : enrobés et création assise de circulation
Lieu principal d'exécution du marché (*) : **Commune de VIEVY** Durée du marché (en mois) : **2 mois**
La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : **NON**

Section V Lots



Marché alloti (*) : **OUI**

Description du lot n° 1 : TVC en enrobés – Programme 2024-01

CPV du lot n° 1 : 45233140

Lieu d'exécution : commune de VIEVY

Description du lot n° 2 : TVC création assise circulation

CPV du lot n° 2 : 45233140

Description du lot n° 3 : TVC en enrobés – Programme 2024-02

CPV du lot n° 2 : 45233140

Lieu d'exécution : commune de VIEVY

Section VI Informations complémentaires

Visite obligatoire (*) : **NON**

Autres informations complémentaires : **Néant**

Section VI – Division en lots

- 1) Prestations divisées en lots : oui (3 lots)

Section VII – Durée du marché ou délai d'exécution

1) Délai d'exécution : 2 mois maximum à compter de la date fixée par l'ordre de service prescrivant le commencement d'exécution des travaux ; à cet effet le candidat doit indiquer à la rubrique B5 de l'acte d'engagement, le délai d'exécution du marché sur lequel il s'engage, délai qui est un critère d'attribution comme mentionné à la section X ci-après. **A défaut de délai indiqué à la rubrique B5 précitée, c'est le délai maximum de 2 mois qui sera pris en compte.**

- 2) Date prévisionnelle de commencement des travaux : **JUILLET 2024**

Section VIII – Conditions relatives au marché

1) Cautionnement et garanties exigés :

* En application des articles L2191-7 et R2191-32 à 35 du code de la commande publique, une retenue de garantie de 5 % sera appliquée lors de chaque paiement concernant les lots 1 et 3. Néanmoins le titulaire pourra lui substituer à tout moment une garantie à première demande ou une caution personnelle et solidaire respectant les dispositions de l'article R2191-37 dudit code.

* Le délai de garantie du présent marché est d'un an à compter de la date d'effet mentionnée au procès-verbal de réception des travaux en application de l'article 44.1 du CCAG Travaux 2021 applicable obligatoirement à compter du 01/10/2021.

2) Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent :

* Les travaux sont financés par le budget de la commune de VIEVY qui a sollicité le concours financier du Conseil Départemental 21 dans le cadre de l'appel à projets voirie.

* Aucune avance ne sera versée en application de l'article R 2191-3 du code de la commande publique (délai < ou = à 2 mois).

* Les sommes dues en exécution du marché pourront donner lieu au versement d'acomptes prévus aux articles R2191-20 à 22 du code précité.

* Les sommes dues en exécution du marché seront réglées dans un délai global de paiement de 30 jours à compter de la réception d'une facture ou d'une situation de travaux juste ou du DGD établi conformément aux dispositions du CCAG travaux.

En cas de dépassement de ce délai contractuel, le taux des intérêts moratoires applicables et le montant de l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement sont ceux prévus au décret 2013-269 du 29/03/2013 relatif à la lutte contre les retards de paiement dans les contrats de la commande publique, pris pour l'application du titre IV de la loi 2013-100 du 28/01/2013, à savoir :

- le taux de l'intérêt appliqué par la BCE au premier jour du semestre civil au cours duquel les intérêts moratoires ont commencé à courir, augmenté de huit points

- le montant de l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement fixé à 40 €.

3) Forme juridique que devra revêtir le groupement d'entrepreneurs, de fournisseurs ou de prestataires de services : en cas de groupement conjoint, le mandataire est solidaire, à l'égard de l'acheteur, de chacun des membres du groupement, pour l'exécution du marché, en application de l'article R2142-24 du code de la commande publique.

4) Délai et pénalités : En cas de non-respect du délai contractuel d'exécution des travaux prévus au marché et mentionné à la section VII ci-dessus, par dérogation aux dispositions de l'article 19 du CCAG travaux 2021, une pénalité forfaitaire de 100 € sera appliquée par jour calendaire de retard.

5) Nature des prix : Le marché est passé à prix unitaires appliqués aux quantités réellement livrées ou exécutées, conformément à l'article R2112-6 du code de la commande publique.

Ces prix sont définitifs, fermes et éventuellement actualisables conformément aux dispositions des articles R2112-10 et 11 du code précité. Pour l'application éventuelle de la clause d'actualisation, les prix de l'offre sont réputés établis sur la base des conditions économiques en vigueur au mois de mai 2024.

Section IX – Conditions de participation

Renseignements concernant la situation propre de l'entrepreneur, du fournisseur ou du prestataire de services et renseignements et formalités nécessaires pour l'évaluation des capacités économique, financière, techniques et professionnelles minimales requises en vue de la sélection des candidatures (Application des articles L2142-1 et R2142-1 à 12 du code de la commande publique) :

Règlement de consultation

Critères de sélection des candidatures :

- 1) capacités techniques, professionnelles, économiques et financières de l'entreprise à réaliser les prestations objet du marché,
- 2) les entreprises interdites de soumissionner aux marchés publics par application des articles L 2141-1 à 6 du code de la commande publique ne seront pas admises,
- 3) les capacités précitées seront appréciées au vu des documents produits à l'appui de l'offre, notamment la lettre de candidature (DC1) et la déclaration de candidature (DC2).

Section X – Critères d'attribution

Le représentant du pouvoir adjudicateur éliminera les offres inappropriées. En fonction des offres reçues et retenues, il se réserve la possibilité, soit de négocier s'il l'estime approprié, soit d'attribuer le marché, comme prévu à l'article R2123-5 du code de la commande publique. Dans un cas comme dans l'autre, il retiendra l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-après et de leur pondération.

S'il en est fait usage, la négociation pourra porter sur les critères suivants : prix et délai d'exécution.

Le prix sera retenu pour 60 %, la valeur technique pour 20 % et le délai d'exécution pour 20 %.

Section XI – Procédures

- 1) Type de procédure :

Procédure adaptée en application des articles L2123-1 et R2123-1 du code de la commande publique.

Section XII – Conditions de délai

- 1) Date limite de réception des offres : **31/05/2024 à 16 h 00**
- 2) Délai minimum de validité des offres : 90 jours à compter de la date limite de réception des offres

Section XIII – Autres renseignements

- 1) Numéro de référence attribué au marché par la personne publique : Travaux VC 2024
- 2) Conditions d'obtention des documents contractuels : Le dossier de consultation des entreprises peut être consulté et/ou obtenu gratuitement à la mairie de **VIEVY** (21 230) sur simple demande. Il peut également être adressé à l'adresse mail de toute entreprise qui en fera la demande.
- 3) Remise d'un devis descriptif et estimatif détaillé :

non oui

Dans l'affirmative, valeur contractuelle du devis : non oui

- 4) Contenu du dossier de la consultation (liste des pièces à fournir au candidat par l'acheteur public) :
 - 4.1) L'avis d'appel public à la concurrence
 - 4.2) Le présent règlement de consultation
 - 4.3) L'état descriptif des travaux, prestations et fournitures à réaliser et mettre en œuvre.

5) Modalités de remise des offres : les offres seront présentées sous double enveloppe cachetées, l'enveloppe intérieure comprenant à la fois les pièces relatives à la candidature et à l'offre, comportera la mention apparente :

OFFRE TRAVAUX VOIRIE 2024 – NE PAS OUVRIR

Elles seront soit transmises par la voie postale par lettre recommandée avec avis de réception, soit remises contre récépissé au secrétariat de mairie les lundi matin et vendredi de 9 h à 16 h (jours d'ouverture).

Elles pourront également être déposées sur la plateforme " marchés sécurisés" ICO 21 comme indiqué au point 7 ci-après.

6) Le dossier à remettre par chaque candidat, inséré dans l'enveloppe intérieure, comprendra les pièces suivantes :

1. Lettre de candidature (imprimé DC1 disponible sur <http://www.economie.gouv.fr>)
2. Déclaration du candidat (imprimé DC2 disponible sur <http://www.economie.gouv.fr>) avec copie, s'il y a lieu, du jugement de redressement judiciaire autorisant la poursuite d'activité pendant la durée prévisible d'exécution du marché
3. L'acte d'engagement (imprimé DC3)
4. Le détail estimatif

Pour chaque sous-traitant présenté dans l'offre, le candidat joindra, à sa candidature, les pièces 1 et 2 visées ci-dessus, concernant chaque sous-traitant.

En outre, l'attention des candidats est attirée sur le fait qu'ils auront à produire, dans le délai de 7 jours à compter de la demande qui leur en sera faite, les pièces énoncées aux articles R 2142-1 à 14 s'il est envisagé de leur attribuer le marché. Ces pièces ont pour but de justifier de la régularité de leur situation au regard des organismes sociaux et fiscaux et de leur inscription soit au RCS soit au RM.

L'offre sera adressée à : **Monsieur le Maire**

Mairie 21 230 VIEVY

7) Remise des plis par voie électronique :

Si cette voie est retenue, le soumissionnaire déposera son offre sur la plate-forme "marchés-sécurisés" de Ingénierie Côte d'Or (ICO) Le Département à laquelle la commune de VIEVY est affiliée.

8) Remise des plis par production de supports physiques électroniques :

Toutes les pièces constitutives du dossier de candidature et d'offre énoncées au point 6) ci-dessus devront être au format PDF. Elles seront toutes incluses dans un même dossier intitulé : VIEVY Travaux VC 2024
La signature, si elle est électronique, devra émaner d'un certificat électronique émis par une autorité de certification reconnue par le Ministère de l'économie et des finances.

Le support physique sera acheminé au plus tard à la date limite de réception des offres indiquée ci-avant à la section XII selon les modalités définies au point 5) de la présente section.

Le support physique sera inséré dans une "enveloppe" comportant la mention apparente :

OFFRE TRAVAUX VOIRIE 2024 – NE PAS OUVRIR

9) Renseignements administratifs et techniques

Correspondant : Monsieur le Maire de VIEVY
Mairie 21 230 VIEVY

Téléphone : 06.45.92.67.51 Courriel : mairie.vievy@wanadoo.fr

Fait à Viévy le 22/04/2024

Le Maire


A. GUINIOT



COMMUNE DE VIEVY 21 230

Travaux voirie communale 2024 / DETAIL DESCRIPTIF

LOT I - TRAVAUX de VOIRIE en ENROBES - Programme 2024-01

Hameau de Chevigny : VC n° 23 - 370 ml de la RD 17 F en venant vers Dracy (Devant chez Dureuil et Drouhin) - Rue de la Fontaine et du Pâtis Champy (335 ml + 35 ml patte d'oie)

Désignation	Quantité	Unité	Prix Unitaire	Montant HT
Dérasement accotements des 2 côtés et évacuation de la terre sur 640 ml (370 x 2 - 100)	640,00	ml		0,00
Curage de fossés le long de la chaussée	0,00	ml		0,00
Scarification (370 x 3) = 1 110	1 110,00	m ²		0,00
Apport de grave concassé 0,20 ou 0,315 (370 x 3 x 0,075) arrondi à	84,00	m ³		0,00
Reprise de déformation (20 ml x 3,5 x 0,50)	0,00	m ³		0,00
Géotextile (20 ml x 3,5)	0,00	m ²		0,00
Couche d'imprégnation (surfaces scarifiées : (370 x 3) = 1 110	1 110,00	m ²		0,00
Couche d'accrochage (surfaces non scarifiées : 0 ml x 3,00)	0,00	m ²		0,00
Enrobé porphyre dosé 120 kg/m ² (370 x 3) x 0,12 arrondi à	134,00	T		0,00
Stabilisation des accotements (370 ml x 2)	740,00	ml		0,00
TOTAL HT				0,00

Hameau de Chevigny : Rue Gaudry 235 ml (en partant de la VC n° 8 jusqu'à la maison de la Chaumotte)

Désignation	Quantité	Unité	Prix Unitaire	Montant HT
Dérasement accotements des 2 côtés et évacuation de la terre sur 370 ml (235 x 2 - 100)	370,00	ml		0,00
Curage de fossés	0	ml		0,00
Scarification (235 x 2,80) = 658	658,00	m ²		0,00
Apport de grave concassé 0,20 ou 0,315 (235 x 2,80 x 0,075) arrondi à	50,00	m ³		0,00
Couche d'imprégnation (surfaces scarifiées : 235 ml x 2,80)	658,00	m ²		0,00
Couche d'accrochage (surfaces non scarifiées : 0 ml x 3)	0,00	m ²		0,00
Enrobé porphyre dosé 120 kg/m ² (235 x 2,80 x 0,12) arrondi à	79,00	T		0,00
Stabilisation des accotements (235 ml x 2)	470,00	ml		0,00
TOTAL HT				0,00

Hameau de Veuvrilles : Rue de l'abreuvoir (55 ml de la VC n° 7 à la dernière maison) + Rue Giboulot (40 ml de la rue de l'abreuvoir à la VC n° 7) soit 95 ml au total

Désignation	Quantité	Unité	Prix Unitaire	Montant HT
Dérasement accotements des 2 côtés et évacuation de la terre sur 0 ml	0,00	ml		0,00
Curage de fossés le long de la chaussée	0,00	ml		0,00
Scarification (95 x 3) = 285	285,00	m ²		0,00
Apport de grave concassé 0,20 ou 0,315 (95 x 3 x 0,075) arrondi à	22,00	m ³		0,00
Reprise de déformation (20 ml x 3,5 x 0,50)		m ³		0,00
Géotextile (20 ml x 3,5)		m ²		0,00

Couche d'imprégnation (surfaces scarifiées : (95 x 3)	285,00	m ²		0,00
Couche d'accrochage (surfaces non scarifiées : 0 ml x 3,00)	0,00	m ²		0,00
Enrobé porphyre dosé 120 kg/m ² (95 x 3) x 0,12 arrondi à	35,00	T		0,00
Stabilisation des accotements (95 ml x 2)	190,00	ml		0,00
TOTAL HT				0,00

Route de Thillot - VC n° 2 (de la côte après route de Moloy jusqu'à la limite 71 = Sully/Bouton : 625ml)

Désignation	Quantité	Unité	Prix Unitaire	Montant HT
Dérasement accotements des 2 côtés et évacuation de la terre sur 1250 ml (625 x 2)	1 250,00	ml		0,00
Curage de fossés le long de la chaussée	600,00	ml		0,00
Scarification (625 x 3) = 1 875	1 875,00	m ²		0,00
Apport de grave concassé 0,20 ou 0,315 (625 x 3 x 0,075) arrondi à	141,00	m ³		0,00
Reprise de déformation (20 ml x 3,5 x 0,50)		m ³		0,00
Géotextile (20 ml x 3,5)		m ²		0,00
Couche d'imprégnation (surfaces scarifiées : (625 x 3)	1 875,00	m ²		0,00
Couche d'accrochage (surfaces non scarifiées : 0 ml x 3,00)	0,00	m ²		0,00
Enrobé porphyre dosé 120 kg/m ² (625 x 3) x 0,12	225,00	T		0,00
Stabilisation des accotements (625 ml x 2)	1 250,00	ml		0,00
TOTAL HT				0,00

LOT II - TRAVAUX de VOIRIE - AMENAGEMENT d'UNE ASSISE de CIRCULATION par DECAPAGE de la TERRE VEGETALE et EMPIERREMENT - Programme 2024-01

VC n° 21 de Dracy vers Esbruyères - partie qui part de la VC n° 7 et qui va jusqu'au virage à angle droit soit 510 mètres (hauts d'amont)

Désignation	Quantité	Unité	Prix Unitaire	Montant HT
Décassement du chemin + évacuation de la terre	510,00	ml		0,00
Fournitures de plaquettes pour assise chemin	1 000,00	T		0,00
Mise en place des cailloux et nivellement	1 000,00	T		0,00
Broyage des cailloux	10,00	H		0,00
Compactage des cailloux	11,00	H		0,00
Création de fossés	500,00	ml		0,00
TOTAL HT				0,00

LOT III - TRAVAUX de VOIRIE en ENROBES - Programme 2024-02

Hameau de VEUVRAILLES / VC n° 7 de la partie refaite en 2014 jusqu'à la route d'Essertenne et Esbruyères / 1 650 ml				
Désignation	Quantité	Unité	Prix Unitaire	Montant HT
Dérasement accotement des 2 côtés et évacuation de la terre (1 650 x 2) - 100 ml	3 200,00	ml		0,00
Scarification (1 650 x 3)	4 950,00	m ²		0,00
Apport de grave concassé 0,20 ou 0,315 (1 650 x 3 x 0,075) arrondi à	371,00	m ³		0,00
Couche d'imprégnation (surfaces scarifiées : 1 650 ml x 3)	4 950,00	m ²		0,00
Enrobé porphyre dosé 120 kg/m ² (1 650 x 3,00 x 0,12)	594,00	T		0,00
Stabilisation des accotements (1 650 x 2 - 100) ml	3 200,00	ml		0,00
Curage d'un fossé et évacuation de la terre	200,00	ml		0,00
TOTAL HT				0,00

RECAPITULATIF

LOT I - TRAVAUX de VOIRIE en ENROBES - Programme 2024-01		
Hameau de Chevigny VC 23	Montant HT	0,00
Hameau de Chevigny Rue Gaudry	Montant HT	0,00
Hameau de Veuvrailles Rue de l'abreuvoir + Rue Giboulot	Montant HT	0,00
Route de Thillot VC 2 - de la côte à limite 71	Montant HT	0,00
	Montant HT	
	Montant HT	
Sous Total HT		0,00
LOT II - TRAVAUX de VOIRIE - AMENAGEMENT d'UNE ASSISE de CIRCULATION par DECAPAGE de la TERRE VEGETALE et EMPIERREMENT - Programme 2024-01		
	Montant HT	0,00
	Montant HT	
	Montant HT	
Sous Total HT		0,00
LOT III - TRAVAUX de VOIRIE en ENROBES - Programme 2024-02		
Veuvrailles VC n° 7	Montant HT	0,00
Sous Total HT		0,00
TOTAL Général	Montant HT	0,00
	TVA 20 %	0,00
	Montant TTC	0,00

A VIEVY le 22/04/2024

Le Maire



